Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 031-213101843-20261026-CCAS102026_17-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 26 octobre 2026

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de **FLOURENS**

Séance du **26 octobre 2026**

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 11

Procurations 0

.Votants 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à 18h30

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de Mme Marion RIVOIRE, Présidente

Date de la convocation : 16/10/2026

Date d'affichage de la convocation : 16/10/2026

Date d'affichage de la délibération : 28/10/2026

Etaient présents : Mme RIVOIRE Marion, Mme MOËNNARD Charlotte, M. DOLIN Nicolas, M. VERGER Guillaume, Mme JEULIN-CARREY Florence, Mme LACOSTE Bénédicte, Mme FAURE Bernadette, Mme COQUERON Cécile, Mme CHAZEAU Brigitte, M. CORTES Didier, Mme CORTES Anne-Marie

Etaient excusés : M. PARIS Benjamin, Mme CHANSAREL Frédérique

Florence Jeulin-Carrey a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2026-17 Demande d'aide sociale n°3 : aide sociale facultative-secours remboursable

Exposé

Madame la Présidente expose qu'un prêt exceptionnel de 3000€ a été demandé par un administré, afin de pouvoir rembourser des loyers et factures d'énergie.
Au vu de la délibération 2021-15 du 15 octobre 2021, relative à la mise en place de l'aide sociale facultative-secours remboursable fixant les modalités d'attribution des aides individuelles, sous forme de prêt remboursable sans intérêt à la hauteur de 3000€.
Une convention devra être établie fixant le montant du prêt, les motifs, et les conditions de remboursement.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'accorder le prêt exceptionnel sans intérêt de 3000€ à l'administré
D'autoriser la Présidente du CCAS à signer la convention ci-jointe

La délibération est adoptée à

11	VOIX POUR
0	ABSTENTION(S)
0	VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 26 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Florence JEULIN-CARREY

La Présidente,
Marion RIVOIRE

MAIRIE de FLOURENS (Haute-Garonne)